NÎMES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC

Par arrêté N° 2022-04-118 du 07/04/2022 le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public.

La Ville de Nîmes envisage :
LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL d'une emprise d'environ 100 m², située entre la parcelle cadastrée DO 1505 (propriété de la société Coupole des Halles) et la rue Guizot. Cette emprise constitue l'accès au centre commercial.

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL de la contre allée rue Guy Arnaud ainsi que des espaces publics. Ces emprises correspondent aux parcelles EB n° 715p, EB 611p, EB n° 695p, EB n° 717p et EB n° 13p. Le périmètre est défini dans les pièces jointes au dossier. Il est précisé qu'une procédure visant à incorporer la parcelle EB n° 13 dans le Domaine Public est en cours.

Durée et dates de l'enquête : Du lundi 09 mai 2022 à 9h00 au mardi 24 mai 2022 à 17h00 soit une durée de 16 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Yves Bendejac, Géomètre retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.

Siège de l'enquête : Mairie de Nîmes, Service Foncier, 152 av. Robert Bompard, 30033 Nîmes cedex 9.

Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant notamment la notice explicative et les plans au Service Foncier, Services Techniques de la Ville de Nîmes. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Les pièces du dossier sont également consultables sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

Les observations pourront être consignées sur le registre. L'accueil du public se fera dans le strict respect des gestes et mesures barrières en vigueur au moment de l'enquête.
Les observations pourront également être adressées soit par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier, Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NIMES Cedex 9, soit par courriel à l'adresse **enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr**, **avant le mardi 24 mai 2022 (17h00).**

Permanences : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, **le lundi 09 mai 2022 de 09h00 à 12h00 et le mardi 24 mai 2022 de 14h00 à 17h00.**

Mesures de publicité : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux : MIDI LIBRE et LA GAZETTE, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête.

Suites de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui aura un délai de 30 jours pour rendre au Maire ses conclusions sur le projet. Elles seront tenues à la disposition du public, qui pourra en obtenir la communication au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site de la Ville de Nîmes.

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes, Tél. : 04.66.70.75.28.